



# PLUM' INFO

## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 62

Responsable publication : M. CHEVALIER  
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.  
E-mail : [MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr](mailto:MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>  
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

### Jeudi 17 Juillet 2014

#### RESUME CONSEIL DU 10 JUIN 2014

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2013 :** Le CM adopte le rapport qui lui est présenté.

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2013 :** Le CM adopte le rapport qui lui est présenté.

**Révision bail étang de Loziers :** M. le Maire fait part au CM que le bail de la location de l'étang arrive à échéance. Il informe que les conditions restent inchangées, seul le prix a été réajusté en fonction de l'indice du coût de la construction, ce qui donne un loyer annuel de départ à 2154 €. Le bail serait consenti pour une durée de trois, six, ou neuf années entières et consécutives, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> mars 2014 jusqu'au 28 février 2023.

Après délibération, le CM donne son accord sur le projet de bail et autorise M. le Maire à le signer à l'étude de M<sup>o</sup> RICHARD à St-Brieuc.

**Avenant bail bâtiment Cooperl rue de Lanrelas :** M. le Maire expose au CM que le bail portant sur les locaux (Cooperl) a pris fin le 28 février 2014. Il informe également que l'immeuble, dont font partie les locaux loués, fait actuellement l'objet d'une vente.

La Cooperl propose de conclure un nouveau contrat de location rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 jusqu'à ce que l'acte de vente soit signé entre la Cooperl et l'acquéreur. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer le nouveau bail.

**Révision loyers logements cour St Esprit :** T1 bis RDC : 210,78 €/mois et T4 étage : 363,67 €/mois (augmentation selon l'indice de référence des loyers applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2014).

**Révision loyer logements « la poste » :** logement RDC 302,08 €/mois et l'étage 377,87 €/mois (augmentation selon l'indice de référence des loyers applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2014).

**Tarif centre de vacances les Hirondelles 2015 :** Le CM décide d'augmenter en moyenne de 1 % les tarifs. Le CM décide de les valider au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (tarifs consultables sur demande).

**Tarif Manoir de la Rivière 2015 :** Le CM décide de maintenir les tarifs de la salle de réunion et d'augmenter en moyenne de 1 % les tarifs des nuitées et du week-end. Le CM approuve les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (tarifs consultables sur demande).

**Emprunt travaux Eglise :** Suite au budget de la commune et aux budgets annexes votés et approuvés par le CM le 10 avril 2014, le CM décide de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt de 300 000 €.

**Avenant honoraires ABE lotissement domaine de l'étang :** M. le Maire informe le CM des modifications des honoraires de la maîtrise d'œuvre pour le schéma de développement de la commune. Cet avenant a pour but de fixer le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre de la

phase 3 (incluant la réalisation de la voirie de la tranche 3, le parking cimetière et le parking salle des fêtes du lotissement « domaine de l'étang »). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer l'avenant et à payer les honoraires correspondants.

**Fouilles archéologiques préventives : choix de l'entreprise :** M. le Maire rappelle au CM qu'il avait été décidé de lancer une consultation d'entreprises pour le projet des fouilles préventives à réaliser. Après délibération, le CM décide de retenir la proposition de l'INRAP.

**TAP (temps d'activités périscolaires) année 2014/2015 :** M. le Maire rend compte au CM des différentes réunions du comité de pilotage du temps d'accueil périscolaire (bilan de l'année scolaire écoulée, perspectives pour la rentrée 2014/2015...). Après délibération, le CM décide de suivre les propositions du comité de pilotage (voir dans réunion du 8 juillet).

**Subventions 2014 :** Le CM décide comme les années passées d'attribuer des subventions à différents organismes, associations et aux enfants des collèges (la liste peut être consultée en mairie).

---

#### RESUME CONSEIL DU 20 Juin :

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

##### **Election des délégués du Conseil Municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs le 28**

**septembre 2014 :** Le nombre de délégués et de délégués suppléants à élire dans chaque commune du département est fixé, en fonction de l'effectif du conseil municipal. Dans les communes de plus de 1000 habitants, les délégués et suppléants sont élus simultanément, sur une même liste, paritaire, suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage.

Les 3 délégués sont : M. Mickaël Chevalier, M. Pascal Barbé et Mme Sylvie Lemoine.

Les 3 délégués suppléants sont : M. Jean Texier, M<sup>lle</sup> Emeline Durot et Mme Véronique Macé.

---

#### RESUME CONSEIL DU 8 Juillet :

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Subventions 2014 :** Le CM décide comme les années passées d'octroyer des subventions à différents organismes, associations et aux enfants du collège (la liste peut être consultée en mairie).

**Création d'un budget annexe lotissement « Domaine de l'étang » (tranche 1) :** M. le Maire propose au CM d'ouvrir un nouveau budget afin de pouvoir payer les factures relatives à la viabilisation du nouveau lotissement. Le CM approuve cette création de budget annexe.

**Travaux « Domaine de l'étang » (tranche 1) : choix des entreprises :** M. le Maire rappelle au CM le projet de

viabilisation du nouveau lotissement ; expose le procès verbal de la commission d'appel d'offres et informe l'assemblée que les offres les plus favorables sont : Lot Terrassement voirie (BIDAULT TP) ; Lot assainissement eaux pluviales et eaux usées (LESSARD TP) ; réseaux divers (ERS) ; Espaces verts (LE PUIL PAYSAGE). Après délibération, le CM décide de retenir la proposition de ces entreprises.

**Lotissement « Domaine de l'étang » : devis étude géotechnique :** M. le Maire rappelle au CM qu'il est nécessaire de réaliser une étude de terrain et il présente des devis. Après délibération le CM retient la proposition de FONDOUEST de Saint Grégoire.

**Lotissement « Domaine de l'étang » (tranche 1) : choix du coordinateur SPS :** M. le Maire rappelle au CM qu'il est obligatoire de retenir un coordinateur SPS pour réaliser les travaux de viabilisation du nouveau lotissement et il présente des devis. Après délibération le CM retient la proposition de la Société Bretonne de Coordination de Ploufragan.

**Décision modificative : Budget 2014 :** Le CM approuve la décision modificative du budget investissement proposée (article C 2031 : + 2 000 € et article C 2183 : - 2 000 €).

**Convention pour autorisation de passage en terrain privé de canalisation eaux usées :** M. le Maire expose au CM que dans le cadre des travaux d'assainissement, des canalisations doivent passer sur un terrain privé ; il y a donc lieu de rédiger des conventions d'autorisation de passage avec les différents propriétaires. Le CM donne son accord à M. le Maire pour établir ces conventions qui seront ensuite publiées à la conservation des Hypothèques de Dinan.

**Etos : amélioration du suivi du traitement de l'eau potable : devis SAUR :** M. le Maire fait part au CM d'un contact qu'il a eu avec la SAUR qui préconise de réaliser des travaux d'amélioration du suivi de traitement de l'eau, de sécurité et d'amélioration du rendement de la station. Après délibération, le CM décide de réaliser les travaux et de les confier à la SAUR.

**Forêt Etos : plan de gestion (proposé par l'ONF) :** M. le Maire présente le projet de plan de gestion de la forêt communale de l'Etos (8,86 ha) préparé pour les années 2014 à 2028 par l'Office National des Forêts. Après délibération le CM approuve ce projet.

**Accès sécurisé au stade : devis travaux sentier piétonnier :** M. le Maire rappelle au CM le projet d'aménagement d'un sentier piétonnier sécurisé pour accéder au stade (busage et sablage sur une partie de la RD 19) et présente les devis. Après délibération, le CM approuve ce projet.

**Cantine : renouvellement contrat avec ANSAMBLE :** La révision du prix du repas est de 2,01 %, ce qui fixe le prix d'achat du repas à 2,819 € TTC (à compter du 01.09.2014).

**Tarifs cantine 2014 / 2015 :** Le prix pour le repas enfant est fixé à 3,20 € (+ 0,05 €) et pour le repas adulte à 5,00 € (+ 0,10 €).

**Tarif garderie 2014 / 2015 :** Les tarifs restent inchangés à 0,82 € la demi-heure pour le premier enfant et 0,62 € la demi-heure à partir du deuxième enfant. Le droit d'entrée mensuel est de 2 € par enfant. Une pénalité de 5 € sera appliquée pour tout retard non justifié.

**Tarifs ALSH 2014 / 2015 :** M. le Maire informe le CM qu'à partir de la rentrée 2014, la CAF nous impose de mettre en place une tarification modulée en fonction des ressources de la famille et du quotient familial ; le prix du repas est compté à part car tous les enfants de l'école peuvent manger à la cantine. Après délibération, le CM fixe le prix de la ½ journée à : 3 € pour un quotient < 512 € ; 4 € pour un quotient entre 512 et 695 € ; 5,50 € pour un quotient entre 696 et 884 € ; 6,50 € pour un quotient entre 885 et 1137 € et 7,00 € si le quotient est > à 1137 €

**Tarif Temps Activites Périscolaires 2014/2015 :** M. le Maire présente au CM le bilan de l'année scolaire suite à la mise en place du nouveau TAP et le compte rendu des réunions du comité de pilotage. A la rentrée scolaire de

2014, les horaires seront modifiés (de 16h00 à 16h45) et M. le Maire propose de fixer une participation financière. Après délibération, le CM décide de fixer un forfait par élève à compter du CP à 0,50 € dès l'inscription de l'enfant, sauf cas de force majeure.

**Maison BOIVANT : proposition de vente par la famille :** M. le Maire rappelle au CM les contacts qu'il a pu avoir avec la famille BOIVANT pour la maison située au 8 et 12 rue de Broons, que le mur de cette maison côté rue de Broons risque de s'effondrer, qu'il est fait une proposition de vente par la famille, qu'une partie du bien serait à démolir et l'autre partie située sur la parcelle AB 244 pourrait être cédée à un acheteur potentiel. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à poursuivre les discussions avec les vendeurs, avec l'acheteur des biens situés sur la parcelle AB 244 et désigne Maître LÉPINE de Caulnes pour effectuer les formalités.

**Achat d'un bien à transformer : présentation étude de faisabilité :** M. le Maire rappelle au CM l'étude engagée sur la maison THOMAS afin d'y réaliser un restaurant pour un porteur de projet, 2 appartements à l'étage et une bibliothèque médiathèque et expose l'avant projet proposé par le cabinet UH-Architecture. Après délibération le CM autorise M. le Maire à présenter le plan au porteur de projet, à étudier le financement et désigne Maître LÉPINE de Caulnes pour effectuer les formalités.

**AMF (Association des Maires de France) : motion de soutien :** M. le Maire fait part au CM d'un courrier de l'AMF qui préconise de signer une motion de soutien pour alerter les pouvoirs publics d'une baisse massive des dotations de l'état attribuées aux communes et intercommunalités. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cette motion.

---

## PELE – MELE :

1 – Familles Rurales rappelle que des fiches de participation pour le festival ont été envoyées aux bénévoles ; elles doivent être retournées (présent ou absent) pour le 31 juillet à la mairie. Si des personnes avaient été oubliées, qu'elles n'hésitent pas à le signaler aux responsables.

2 – Réunion pour les tournées d'affiches pour le Festival : jeudi 24 Juillet à 20 h 30 à la Salle Saint Pierre

3 – Réunion des responsables du Festival : mardi 5 Août à 20 h 45 à la Salle Saint Pierre.

4 – Des permanences seront assurées par Thérèse DUROT à « l'Orée du bois » pour le prêt de vêtements pour le Festival : Lundi 11 août de 10 h 30 à 12 h 00 et de 20 h 30 à 21 h 30 ; le samedi 16 août de 11 h 00 à 12 h 30 et le mardi 19 août de 20 h 30 à 21 h 30.

5 - Une benne pour le ramassage de la ferraille sera déposée près de l'étang les 25 & 26 juillet ; merci de n'y déposer que de la ferraille.

6 – Les travaux d'épareuse sur les routes communales sont prévus début septembre ; merci de bien vouloir enlever les tuyaux d'arrosage ou autre matériel qui entraveraient le travail des machines.

7 – Une équipe a représenté la commune aux joutes nautique du Port de Dinan le lundi 14 juillet et a remporté le prix de la convivialité ; félicitations à toute l'équipe.

---

## DATES A RETENIR :

### Permanences :

**Maire :** mardi et vendredi après-midi et le samedi de 9H00 à 12H00. Absent du 25 au 31 août.

**Permanence des adjoints :** sur rendez vous.

**Président de la communauté de communes :** sur RDV le lundi après-midi de préférence.

**Conseiller général :** sur RDV à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

**Festivités / Vie des associations de juillet à septembre :**

Mardi 22 juillet : estivales des Hirondelles ECCAP  
Mardi 29 juillet : estivales des Hirondelles ECCAP  
Mardi 12 août : estivales des Hirondelles ECCAP  
Dimanche 24 août : Festival des Battages  
Dimanche 7 septembre : A.G chasseurs (St Pierre)  
Dimanche 7 septembre : Festival Taupes à Plum  
Vendredi 12 septembre : Calendrier de Fêtes 2015  
Samedi 13 septembre : Ball-trap des Chasseurs  
Samedi 14 septembre : Ball-trap des Chasseurs  
Vendredi 19 septembre : A.G Nicolail  
Dimanche 21 septembre : Grillades, Palets Sapeurs  
Pompiers

Super comice à PLUMAUGAN, le samedi 13 septembre.  
Messes :  
Dimanche 20 juillet à 10 h 30 à Plumaugat (Bonne Rencontre)  
Samedi 2 août à 18 h 30 à Plumaugat  
Dimanche 24 août à 10 h 30 à Plumaugat (Festival des battages)  
Samedi 13 septembre à 18 h 30 à Plumaugat  
Prochaine réunion des adjoints : Samedi 6 septembre à 10h30  
Prochaine réunion de conseil : Mardi 9 septembre à 20h30

## Dans Le Canton

### Hommage rendu à L'abbé Eugène FLEURY et aux victimes innocentes - le 10 juillet 2014 à PLUMAUGAT :

Nous commémorons le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'assassinat de l'abbé Eugène FLEURY, mort à Malaunay, forêt de PLOUMAGOAR, le 10 juillet 1944.

La mémoire de ce fils de PLUMAUGAT doit être plus que celle d'un résistant lâchement fusillé par l'ennemi. Elle doit être le symbole d'une liberté retrouvée grâce à ces hommes et à ces femmes qui ont lutté contre un envahisseur, ne se résignant pas à subir une oppression, souvent sanguinaire, trop souvent inhumaine. L'abbé Eugène FLEURY était de ceux là.

Né en janvier 1903, il fit ses études au collège des Cordeliers de DINAN, puis au grand séminaire de SAINT-BRIEUC, où le suivi son frère. Ordonné prêtre en 1927, il enseigne pendant plusieurs années dans son ancien collège, puis à Saint Charles, avant de devenir, en 1939, vicaire à Saint Michel à SAINT BRIEUC. Il ne fit guère qu'y passer, pris presque aussitôt par la mobilisation. Sous-officier du service de santé, l'abbé ne connut de la guerre, comme des milliers d'autres, que la défaite. Il échappe de justesse à la captivité et revient dans sa paroisse.

Le recueil, « **Héros Briochins, l'abbé Eugène FLEURY, MM. Jean METAIRIE père et fils** » édité le 10 juillet 1969, précise ceci : « *L'abbé FLEURY est de ces hommes qui ne semblent jamais fatigués ; de taille un peu au dessus de la moyenne, les épaules larges, il laisse une impression de force ; il laisse surtout une impression d'énergie : ses yeux vifs pénètrent jusqu'à l'âme, sa voix quelque peu nasillarde mais si ferme, sa parole si précise empoignent. Il est un chef né et le prouve sans désemparer. Ligue d'Action Catholique, Scouts, Maîtrise, Jeunesses Urbaines, il mène tout de front, sans que quiconque ait l'idée de discuter ses consignes. »*

Un peu plus loin, il est ajouté : « *Français convaincu, enragé, soldat dans l'âme comme dans l'allure, pendant les débuts de l'occupation, il ronge son frein ; mais quand la résistance commence, il exulte. De divers côté, on pense à cet organisateur hors de pair, on l'appelle, et il accepte, se sentant de taille à affronter les plus lourdes responsabilités et les pires risques. »*

Au-delà de son engagement de prêtre, pour défendre sa patrie, son pays, il crée en mars 1943, le Groupe Départemental de Défense pour la France. Pour résister. Il ne sera pas seul. Il trouve l'appui de ses amis Jean METAIRIE, Pierre LONCLE ou encore Pierre KERAUTRET. Ensemble ils mettent en place un groupe de Corps Francs : « Vengeance ». Ensemble ils vont lutter, avec leurs moyens, pour défendre les valeurs qui les animent que l'abbé précisait ainsi : « *Je suis entré dans la lutte, comme tous les patriotes pour la France ! Mais je pense aussi aux deux millions d'Alsaciens et de Lorrains, je pense à nos missions d'Afrique et d'Asie ! Je veux arrêter dans la mesure de mes forces l'emprise du matérialisme ! »*

Nommé délégué militaire du Mouvement de Libération National, il assurera la liaison avec tous les autres mouvements de résistance. Une lourde tâche. On ne peut qu'imaginer la somme d'information qu'il détenait, le nombre de noms qu'il connaissait : beaucoup.

Début d'été 1944, l'abbé FLEURY et M. METAIRIE savent qu'ils sont pistés. Ils auraient déjà dû gagner le maquis, mais avaient retardé l'échéance par crainte de compromettre les groupements de combat si péniblement mis sur pied. Le 1<sup>er</sup> juillet 1944, vers midi, alors que l'abbé s'appropriait à partager la table de ses amis METAIRIE à SAINT BRIEUC, deux messieurs, visiblement de la Gestapo, entrent dans la maison et somment les trois hommes

présents (l'abbé et les Métairie père et fils) de les accompagner. Alors qu'ils sont emmenés, la nouvelle se propage rapidement et tout est mis en œuvre pour effacer les indices dans les meilleurs délais si bien que, lorsque la perquisition aura lieu plusieurs heures plus tard, aucun élément compromettant ne sera relevé.

A 13H15, ce même jour, Pierre KERAUTRET, venu rendre compte des actions en cours, a juste le temps de cacher les armes de la maison METAIRIE quand, alors qu'il allait filer par la maison voisine, la maison NAVUCET, il est lui aussi rattrapé par deux hommes armés qui le conduisent à la Gestapo, ainsi que Mme METAIRIE, sa fille et leur bonne, Melle Marie-Thérèse BOINET. Dès lors, commencent pour les 4 hommes, 9 jours d'abominables souffrances, de séances de tortures, durant lesquelles, pendant des heures, leurs bourreaux essaieront de leur faire avouer les plans secrets des actions en cours, les noms de ceux qui sont censés mener ces actions. Les femmes ne sont pas épargnées non plus. Mais personne ne trahira personne.

De son cachot, l'abbé FLEURY réussira à communiquer avec l'extérieur et notamment avec son confrère l'abbé BOURGET. Mais ce sont surtout les récits de Pierre KERAUTRET, qui quelques semaines plus tard, réussit à RENNES, à s'enfuir du train qui le conduisait vers l'Allemagne, ce sont ces récits qui témoignent de la férocité exceptionnelle avec laquelle l'abbé Eugène FLEURY a été traité. Parce que prêtre ! Injurié, frappé.

Le recueil auquel je faisais référence tout à l'heure précise ceci : « *Notre compatriote lutta pendant 9 jours, seul, dans la nuit, sous les coups, sans espoir ni soutien, pour garder des secrets mortels ; s'il eût trahi, il eût été sauvé peut-être. Un incroyant a proclamé : « si toutes les villes de France savaient ce que l'abbé FLEURY a souffert, toutes voudraient posséder une rue portant son nom. »*

Le 10 juillet 1944, 18 martyrs sont massacrés au bois de Malaunay. Parmi eux : Jean METAIRIE père, Jean METAIRIE fils et l'abbé Eugène FLEURY. Il avait alors 41 ans ; à quelques mois près, mon âge. Et en ce jour de souvenir, je ne peux que me demander ce que j'aurais fait moi-même à sa place ? Aurais-je eu ce courage, cette force ? Aurai-je seulement osé m'élever contre l'envahisseur ? Aurai-je osé protester contre une idéologie qu'aujourd'hui tout à chacun répugne ? Et pour paraphraser les paroles d'une chanson que certains reconnaîtront peut-être mais que je trouve très à propos : aurai-je été de ceux qui résiste comme l'était l'abbé FLEURY ou bien le mouton d'un troupeau ?

Depuis longtemps nous n'avons pas eu à nous poser cette question sur notre sol. La construction de l'Europe nous a protégés de ce type de conflit. Pourtant, la menace idéologique demeure à chaque instant. Chaque fois que notre société se replie un peu sur elle-même, chaque fois que les pouvoirs politiques et économiques s'affaiblissent, elle est là, en embuscade. Hitler, lui-même n'avait-il pas été élu par son peuple ? Alors souvenons nous, rappelons à nos enfants, que des hommes et des femmes ont donné leur vie pour leur patrie, ont donné leur vie pour la France, ont donné leur vie pour qu'aujourd'hui nous soyons libres, libres de penser, libres de choisir notre avenir : l'abbé Eugène FLEURY était un de ceux là ! Son corps repose aujourd'hui dans notre cimetière communal, près de sa famille.

Avant de vous quitter, je tiens à vous remercier de votre présence, M. le sous-préfet, vous, anciens combattants, vous bien-sûr, les membres de sa famille, vous les porte-drapeaux, porteur du souvenir d'une autre guerre, vous tous, pour avoir eu aujourd'hui, une pensée pour cet homme pour qui la stèle derrière moi a été érigée, avec une épitaphe du Général De GAULLE, cette stèle qui nous rappelle « ce héros et martyr de la résistance Bretonne ».

...

N'oublions pas tous les martyrs, résistants, otages, déportés, et les victimes innocentes, abattues froidement parce que tout simplement, elles se trouvaient par hasard, au mauvais endroit, au mauvais moment.

Le 3 août 1944, ce fut le cas pour 3 Plumaugatais :

- Monsieur Eugène BOUVIER,
- Monsieur Frédéric DUROT,
- Monsieur Alexandre HELIAS.